

Éducation

Au moins 500 enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés à Mayotte

Publié le 25/04/23 - 16h23

Une étude sur Mayotte montre un système scolaire qui n'arrive pas à faire face à l'augmentation exponentielle de la population. La situation est aussi tendue dans le médico-social. 500 enfants handicapés sont sans solution.

Deux associations et une fédération du champ social et de l'éducation présentes à Mayotte, Apprentis d'Auteuil, Mlezi Maore (Groupe SOS) et la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), ont commandé à l'université Paris-Nanterre une [étude](#) sur la non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte. Le travail mené par Gilles Séraphin et Tanguy Mathon-Cécillon dévoile que 5% à 8,8% (selon la méthode retenue) des enfants de 3 à 15 ans révolus ne le sont pas, soit plus de 5 000 enfants. Parmi eux, au moins 10% sont en situation de handicap.

Manque de places en ESMS

"La situation des enfants en situation de handicap est très préoccupante car nombre d'entre eux ne bénéficient pas de leurs droits les plus élémentaires", notent les chercheurs. Une situation qui s'explique avant tout par le manque d'établissements et services médico-sociaux (ESMS). Les sociologues ont calculé à partir des notifications de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le gap entre les places existantes et les droits ouverts par la MDPH, de l'ordre de 1 à 4 en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) et 1 à 3 en instituts médico-éducatifs (IME). D'après leurs calculs, il manque :

- 612 places en Sessad (819 droits ouverts en Sessad pour 207 places agréées à Mayotte) ;
- 353 places en IME (515 droits ouverts pour 162 places) ;
- 24 places en instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (Itep, 48 droits ouverts pour 24 places).

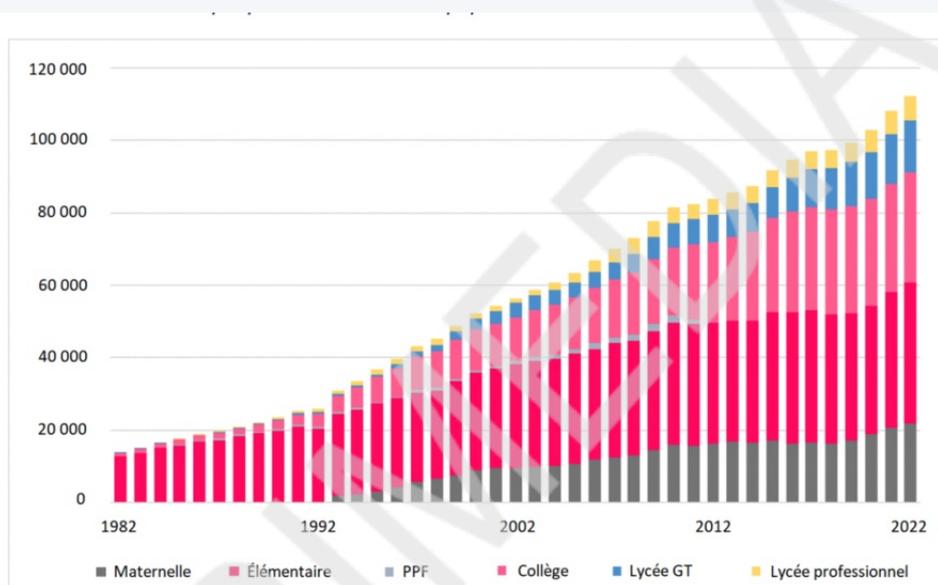
Aucune solution de scolarisation

Selon plusieurs témoignages de personnels de l'Éducation nationale et d'associations dans le champ du handicap, le nombre d'enfants en situation de handicap non scolarisés, déjà très conséquent, serait en plus aggravé par différentes situations masquées par les chiffres existants. Certains enfants seraient ainsi écartés de leur classe ordinaire dès lors qu'ils reçoivent une notification MDPH, alors même qu'ils n'ont pas encore de place dans un établissement où ils se retrouvent en liste d'attente. D'autres sont officiellement inscrits sur les listes des établissements scolaires mais ne se sont en réalité jamais présentés.

Après analyse des données collectées et échange avec les acteurs du champ du handicap, les chercheurs estiment qu'au moins 500 enfants en situation de handicap ne bénéficient d'aucune modalité de scolarisation, auxquelles s'ajoutent des centaines d'autres scolarisés dans des conditions peu adaptées. Les difficultés de scolarisation liées au handicap touchent tous les enfants, quels que soient le lieu d'habitation, les origines nationales ou sociales.

Un système éducatif sous-dimensionné

Le système éducatif mahorais est le plus jeune de France. face à une croissance exponentielle de sa population, il connaît un retard important en termes d'infrastructures et de niveau scolaire, et "ne peut empêcher pour l'instant un taux d'échec scolaire important". À la fin de l'année scolaire 2021, plus de 50% des jeunes sont sortis du système éducatif sans aucune qualification, contre 7% en métropole. Pour pallier le manque de place, un système de rotation des salles de classe est mis en place par de nombreuses communes. Il consiste à installer deux écoles dans le même établissement et fonctionner en demi-journée.



Source : Rectorat de Mayotte, Service statistique académique, Constat de rentrée 2022

La population scolaire à Mayotte a été multipliée par 5 en 40 ans. (Rapport non-scolarisation)

Liens et documents associés

- Le rapport [PDF]

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>